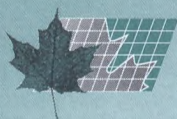


OPIC
OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE DU CANADA



CIPO
CANADIAN INTELLECTUAL
PROPERTY OFFICE

**Donnez
un avantage
concurrentiel
à votre
entreprise**

Propriété intellectuelle



Industrie
Canada

Industry
Canada

Canada

Protégez vos droits : La propriété intellectuelle est tout à votre avantage

Qu'est-ce que la propriété intellectuelle?

« Propriété intellectuelle » (PI) est l'expression utilisée pour décrire la forme protégée d'une idée originale.

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) gère le régime canadien de la PI, notamment :

- Les **brevets**, qui visent des inventions, c'est-à-dire des techniques nouvelles ou améliorées.
- Les **marques de commerce**, qui sont des mots, des symboles ou des dessins — ou une combinaison de ces éléments — permettent de différencier les biens ou les services offerts par une personne de ceux d'une autre personne.
- Les **droits d'auteur**, qui visent des oeuvres artistiques, dramatiques, musicales et littéraires, y compris les logiciels.
- Les **dessins industriels**, qui portent sur la forme, le motif ou l'ornementation d'un article manufacturé.
- Les **topographies de circuits intégrés**, qui désignent les configurations tridimensionnelles des circuits électroniques incorporés dans des circuits intégrés ou des schémas de montage.

Un bien précieux...

• Utilisez les droits de PI comme garantie!

La propriété intellectuelle peut être le facteur déterminant du succès d'une entreprise. Comme le président de Coca-Cola l'a affirmé, sa société aurait pu survivre à la perte de tous ses biens matériels et repartir à zéro, à condition d'avoir conservé sa marque de commerce.

Les marques de commerce peuvent valoir des milliards de dollars. Voici à quel montant (en dollars américains) certaines marques sont évaluées :

- Coca-Cola — 35 milliards de dollars
- Nescafé — 11 milliards de dollars
- Marlboro — 33 milliards de dollars

Les sociétés Esso et Kellogg jugent que la PI est assez importante pour justifier un recours aux tribunaux. Elles ont dépensé des millions de dollars dans un affrontement judiciaire ayant pour enjeu la propriété exclusive du tigre bien connu.

Les droits d'auteur relatifs à la chanson « Start Me Up » ont récemment permis aux Rolling Stones d'empocher la coquette somme de 12 millions de dollars. En effet,

Microsoft a obtenu la permission d'utiliser cette chanson pour promouvoir son nouveau logiciel Windows95.

Les institutions financières tiennent dorénavant compte des droits de PI dans leur évaluation des risques et des biens lorsqu'il s'agit de consentir des prêts commerciaux. Elles prennent en considération la propriété des droits ainsi que le respect des lois en matière de PI; elles examinent aussi l'étendue des droits qui ont été accordés. Les institutions de crédit évaluent les droits de PI en fonction de la mesure dans laquelle ils protègent votre entreprise d'une concurrence non autorisée.

Un bien précieux qui doit être protégé...

- **Protégez-les!** Tout comme une entreprise a intérêt à protéger ses biens en contractant une police d'assurance, vous devriez protéger vos droits de PI. Certains jugent trop coûteux de monopoliser de précieux fonds de démarrage pour protéger des droits de PI, mais se lancer dans une nouvelle entreprise sans une telle protection équivaldrait à acheter un immeuble sans avoir tout d'abord vérifié le titre immobilier.

Les recherches sur la PI sont une forme d'assurance relativement moins chère contre le risque de perte financière au stade de la R-D ou de l'élaboration d'un produit ou, encore, contre la perte des frais de démarrage et des frais promotionnels. Faire des affaires signifie aussi protéger ses droits en matière de PI!

- **Achetez-les — vendez-les — écarterz la concurrence!** Déposer une marque de commerce vous permet d'empêcher d'autres personnes d'utiliser votre marque à l'égard des mêmes produits ou de produits similaires. Obtenir un brevet ou enregistrer un dessin industriel vous confère le droit de contrôler l'utilisation de votre création par d'autres. Cela peut également déboucher sur la commercialisation d'un produit, ou sur un contrat de licence, tout en vous assurant ainsi une récompense financière pour votre ingéniosité.

Un outil commercial des plus intéressants...

- **Données exhaustives**

Les bases de données de l'OPIC constituent la plus vaste source de données technologiques au Canada.

L'information est concrète (il faut que ça fonctionne pour qu'un brevet soit délivré), détaillée, précieuse, actuelle et unique.

- **Divulgaration précoce**

Lorsqu'une demande de brevet peut être consultée par le public, c'est la première fois que l'information est rendue accessible.

• **Fins financières**

Les droits de PI peuvent être utilisés à l'appui de décisions concernant le capital de risque et à l'appui de demandes de prêt.

• **Création de partenariats et d'alliances**

Notre base de données permet d'établir des contacts et de faire germer des idées. Les grandes entreprises à qui de nouvelles idées sont souvent soumises s'arrêtent uniquement à celles qui sont assorties d'un brevet solide : elles peuvent ainsi savoir de façon précise ce qui est protégé (et ce qui ne l'est pas)!

• **Commercialisation à l'échelle internationale**

Votre marque de commerce canadienne peut-elle être déposée à l'étranger? Assurez-vous qu'elle peut l'être avant d'envisager à regarder du côté des marchés extérieurs.

Un moyen d'économiser...

Commencez toujours par faire des recherches dans les bases de données de l'OPIC. Évitez le chevauchement des travaux en R-D; épargnez temps et argent.

Nos ressources peuvent vous aider à...

- **Trouver des solutions à des problèmes techniques.** Quelqu'un a peut-être déjà résolu votre problème. Il pourrait être très rentable pour vous d'obtenir une licence ou de former une alliance.
- **Trouver la meilleure technique.** Les bases de données de l'OPIC contiennent 1,3 million de brevets. L'un d'eux pourrait être celui qu'il vous faut!
- **Découvrir les problèmes éprouvés par d'autres.** Pourquoi réinventer la roue?

Une recherche dans nos bases de données pourrait révéler bien des choses...

- **Un brevet, qui a expiré, est maintenant du domaine public.** Il peut donc faire l'objet d'une exploitation commerciale — et ce, gratuitement!
- **Quelqu'un d'autre possède un brevet ou un dessin industriel qui recoupe en tout ou en partie votre création ou quelqu'un d'autre a déposé une marque de commerce similaire.** Rassurez-vous : Vous n'avez pas perdu votre temps ni votre argent à mettre au point quelque chose qui ne pouvait être commercialisé.
- **Il n'existe actuellement aucun brevet.** Vous avez donc le feu vert pour soumettre votre demande de brevet.

Et lorsque vous avez un produit en main — assurez-vous que votre marque de commerce ou votre dessin

industriel est original — afin que votre produit soit bien distinct.

De l'information stratégique...

Utilisez les bases de données de l'OPIC pour :

- **Connaître vos concurrents.** Découvrez qui est dans le même secteur d'activité : faites des vérifications dans les dossiers sur les marques de commerce, car les entreprises doivent dresser un état déclaratif de leurs marchandises et services en vue d'obtenir une marque de commerce.
- **Vous renseigner sur les activités de vos concurrents.** Les nouvelles marques de commerce, tout comme les brevets et les dessins industriels, peuvent révéler quels nouveaux produits ou services sont offerts par les concurrents.
- **Savoir ce qui se passe dans un secteur particulier de l'industrie.** L'information sur les secteurs industriels et sur les concurrents dont vous avez besoin se trouve dans les bases de données — et elle vous offre une vue d'ensemble, car les demandeurs doivent indiquer dans quels pays ils veulent déposer un brevet sous le régime du Traité de coopération en matière de brevets.
- **Trouver des idées de R-D.** S'il y a seulement quelques joueurs dans un certain secteur d'activité, il y a peut-être de la place pour un nouveau venu avec de bonnes idées...
- **Être au courant des tendances.** Établissez des profils d'industrie, renseignez-vous sur la performance de secteurs industriels : le niveau d'activité en matière de PI est un indicateur économique précieux.

Et un dernier conseil...

- Évitez de vous retrouver devant les tribunaux... De nombreux utilisateurs de PI ont dû aller devant les tribunaux pour faire valoir leurs droits. Ils ont perdu du temps et de l'argent pour défendre leurs biens—au lieu de faire des affaires.

Pour communiquer avec nous

Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)
Place du Portage I
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9
Téléphone : (819) 997-1936
Télécopieur : (819) 953-7620
Internet : <http://info.ic.gc.ca/opengov/cipo>